

COMMISSION : COMPÉTITIONS SÉNIORS

PV N° : 18 – 2021/2022 DU : 19/01/2022

PAGE 1/4

Animateur : Laurent Fouché

Membres présents : Mme Véronique Autexier

MM. Philippe Andrieux, Patrick Bourabier, Philippe Brandy, Bruno Renon

Membres excusés : Jean Guillen

Membres invités : Néant

Membres absents : Néant

Invités absents : Néant

Dans le cadre de l'article 188 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'article 39 .2 des RG du District) par lettre, par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (article 39.3 des RG du District). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

SOMMAIRE

1° *Introduction*

- Accueil et formalités diverses
- Validation du PV précédent (PV n° 17 du 05/01/2022)
- Les infos (décès, rétablissements, félicitations)
- Agenda et information de l'Animateur

2° *Sujet(s) « Pour décision »*

- Elaboration du calendrier du Critérium à 7 (2^{ème} phase)
- Report des rencontres

3° *Sujet(s) « Pour information et échanges »*

- Etude des courriers reçus

4° *Questions et informations diverses*

COMMISSION : COMPÉTITIONS SÉNIORS

PV N° : 18 – 2021/2022 DU : 19/01/2022

PAGE 2/4

INTRODUCTION

Accueil : L'Animateur remercie les participants de leur présence et excuse les personnes qui lui ont fait part de leur absence.

Validation du PV précédent

Le PV n° 17 de la réunion de la commission des compétitions Séniors est approuvé sans modification. ([LIEN](#))

Informations de l'animateur

L'animateur informe les membres de la Commissions que le tirage des 1/8èmes de finales des coupes départementales s'effectuera à la Charente Libre le mercredi 02 février 2022. Compte tenu des restrictions sanitaires actuelles, ce tirage s'effectuera à huis clos.

SUJET(S) « POUR DECISION »

1° - Elaboration du calendrier du Critérium à 7 (2^{ème} phase)

Après exploitation des fiches d'engagement et des désidératas des équipes, la commission des compétitions procède à l'élaboration du calendrier du Critérium à 7.

A ce jour, 9 équipes sont engagées :

US Bouex 3
US Chantillac 1
AC Gond-Pontouvre 3
La Roche-Rivières 4
ET.S Linars 3
A.S.C Saulgond 2
S.C St Claud 2
F.C St Germain de Montbron 2
AS Villebois Haute Boëme 2

Après concertation et en application du règlement du critérium à 7, les membres de la commission prennent la décision de répartir ces équipes par poules géographiques.

Poule A :

AC Gond-Pontouvre 3
La Roche-Rivières 4
A.S.C Saulgond 2
S.C St Claud 2

F.C St Germain de Montbron 2

Poule B :

US Bouex 3
 US Chantillac 1
 ET.S Linars 3
 AS Villebois Haute Boëme 2

Le calendrier de la compétition sera mis en ligne sur le site du District et communiqué aux clubs concernés, le plus rapidement possible, par le responsable du Pôle compétitions.

La Commission des compétitions séniors propose d'organiser, à l'issue de la 2^{ème} phase, des « play-Off », sous réserve des conditions sanitaires et climatiques.

Décision 01 : Les membres de la Commission valident le calendrier

| Compétition | Poule | Rencontre | Ancienne date | Nouvelle date | Horaire |
|-------------|-------|--|---------------|------------------|---------|
| Division 1 | O | FC Confolens – CS Leroy 2 | 15/01/2022 | A DEFINIR | |
| Division 2 | A | AS St Yrieix 2 – CR Mansle | 11/12/2021 | A DEFINIR | |
| Division 2 | A | AS St Yrieix 2 – US Lessac | 15/01/2022 | A DEFINIR | |
| Division 2 | A | ES Champniers 2 – CR Mansle | 08/01/2022 | A DEFINIR | |
| Division 2 | B | JS Sireuil 2 – Ent St Séverin Palluaud | 08/01/2022 | A DEFINIR | |
| Division 2 | B | Ent St Séverin Palluaud – FC Roullet 2 | 15/01/2022 | A DEFINIR | |
| Division 3 | B | AS Aigre 2 – Ruffec Stade 3 | 16/01/2022 | 23/01/2022 | 15h00 |
| Division 4 | C | Chazelles 2 - AS St Yrieix 3 | 15/01/2022 | 1202/2022 | 20h00 |

2° - Report des rencontres

Décision 02 : Les membres de la Commission valident ces reports.

SUJET(S) « POUR INFORMATION ET ECHANGES »

Néant

QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

4° - Etude des courriers reçus

- Courriel du Président du club de l'AS Vars du mardi 21 décembre 2021 – Forfait Général

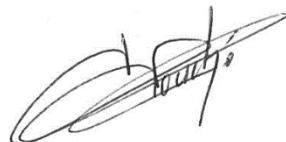
RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 19/01/2022

| N° | Thèmes | Décision | Pilote | Mise en œuvre |
|----------|---|---------------|-----------------------|-----------------|
| - | PV n°17 du 05/01/2022 | Validé | - | - |
| 1 | Elaboration du calendrier du Critérium à 7 (2 ^{ème} phase) | Validé | Laurent Fouché | Immédiat |
| 2 | Report des rencontres | Validé | Laurent Fouché | Immédiat |

La prochaine réunion est fixée au mercredi 26 janvier 2022 à 17h00.

 Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h30.

L'animateur
 Fouché Laurent



Le Secrétaire
 Brandy Philippe

